



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

O.172

(03/99)

SÉRIE O: SPÉCIFICATIONS DES APPAREILS DE
MESURE

Appareils de mesure des paramètres numériques et
analogiques/numériques

**Appareil de mesure de la gigue et du dérapage
dans les systèmes numériques à hiérarchie
numérique synchrone**

Recommandation UIT-T O.172

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE O
SPÉCIFICATIONS DES APPAREILS DE MESURE

Généralités	O.1–O.9
Accès pour la maintenance	O.10–O.19
Systèmes de mesure automatiques et semi-automatiques	O.20–O.39
Appareils de mesure des paramètres analogiques	O.40–O.129
Appareils de mesure des paramètres numériques et analogiques/numériques	O.130–O.199

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

RECOMMANDATION UIT-T O.172

APPAREIL DE MESURE DE LA GIGUE ET DU DERAPAGE DANS LES SYSTEMES NUMERIQUES A HIERARCHIE NUMERIQUE SYNCHRONE

Résumé

La présente Recommandation spécifie l'appareil utilisé pour produire et mesurer la gigue et le dérapage dans les systèmes numériques à hiérarchie numérique synchrone (SDH, *synchronous digital hierarchy*). Elle traite en outre des mesures à effectuer au niveau des interfaces de ligne SDH et des interfaces d'affluent SDH fonctionnant aux débits PDH.

Les prescriptions relatives aux caractéristiques des appareils de mesure de la gigue et du dérapage, spécifiées dans la présente Recommandation, doivent être respectées pour des raisons d'homogénéité des résultats entre les équipements proposés par les différents fabricants.

Source

La Recommandation UIT-T O.172, élaborée par la Commission d'études 4 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvée le 26 mars 1999 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Mots clés

Dérapage de sortie; fonction de transfert de gigue; gigue du pointeur; gigue de sortie; mesure du dérapage; mesure de gigue; production de dérapage; production de gigue; production de séquence de pointeur; tolérance de dérapage à l'entrée; tolérance de gigue à l'entrée; transfert de bruit de dérapage; transitoires de phase.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, le terme *exploitation reconnue (ER)* désigne tout particulier, toute entreprise, toute société ou tout organisme public qui exploite un service de correspondance publique. Les termes *Administration*, *ER* et *correspondance publique* sont définis dans la *Constitution de l'UIT (Genève, 1992)*.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1999

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1	Domaine d'application.....	1
2	Références	1
2.1	Références normatives	1
2.2	Références informatives	2
3	Définitions.....	3
4	Abréviations	3
5	Conventions.....	4
6	Schéma de principe	4
7	Interfaces	5
7.1	Interfaces optiques.....	5
7.2	Interfaces électriques.....	6
7.3	Entrée de l'horloge de référence externe.....	6
7.4	Sensibilité à l'entrée des interfaces.....	6
8	Fonction de production de la gigue ou du dérapage.....	6
8.1	Source de modulation.....	7
8.2	Générateur de rythme	7
	8.2.1 Précision du générateur de rythme.....	7
8.3	Générateur de séquences d'essai numérique.....	7
	8.3.1 Séquences d'essai numérique	7
	8.3.2 Séquences d'essai numérique pour les signaux d'affluent SDH.....	7
8.4	Générateur de séquence de pointeur.....	8
	8.4.1 Capacité de production de séquences d'essai de pointeur.....	8
8.5	Capacité de production minimale.....	10
	8.5.1 Capacité de production de la gigue et du dérapage pour des signaux de ligne SDH.....	10
	8.5.2 Capacité de production de la gigue et du dérapage pour les signaux d'affluent SDH.....	11
8.6	Précision du générateur	11
	8.6.1 Gigue et dérapage intrinsèques de la fonction de production	12
9	Fonction de mesure de la gigue.....	12
9.1	Signal de rythme de référence	12

	Page
9.2	Capacités de mesure 12
9.2.1	Plage de mesure..... 12
9.2.2	Seuil sélectionnable..... 13
9.2.3	Mesure de la gigue quadratique moyenne..... 14
9.2.4	Capacité de mesure des signaux d'affluent SDH..... 14
9.3	Largeurs de bandes de mesure..... 14
9.3.1	Réponse en fréquence de la fonction de mesure de la gigue pour des signaux de ligne SDH..... 15
9.3.2	Réponse en fréquence de la fonction de mesure de la gigue pour des signaux d'affluents SDH..... 15
9.4	Précision des mesures..... 16
9.4.1	Précision des résultats des mesures..... 16
9.4.2	Erreur fixe des mesures de la gigue sur des lignes SDH..... 17
9.4.3	Erreur fixe des mesures de la gigue des affluents SDH..... 17
9.4.4	Erreur sur la réponse en fréquence..... 18
9.4.5	Erreur dépendant du signal d'essai numérique..... 19
9.5	Moyens supplémentaires 19
9.5.1	Sortie analogique..... 19
10	Fonction de mesure du dérapage 19
10.1	Signal de rythme de référence 19
10.2	Mesure de l'erreur d'intervalle temporel..... 19
10.2.1	Intervalle d'échantillonnage..... 20
10.2.2	Largeur de bande de mesure..... 20
10.2.3	Plage de mesure..... 20
10.2.4	Précision des résultats des mesures..... 20
10.3	Mesure de l'erreur maximale d'intervalle temporel (MTIE, <i>maximum time interval error</i>) 21
10.3.1	Mesure de l'erreur MTIE et plage des intervalles d'observation..... 21
10.3.2	Précision de l'algorithme de calcul..... 21
10.3.3	Précision des résultats des mesures..... 22
10.4	Mesure de l'écart temporel TDEV (<i>time deviation</i>) 22
10.4.1	Mesure de l'erreur TDEV et plage des intervalles d'observation 22
10.4.2	Précision de l'algorithme de calcul..... 23
10.4.3	Précision des résultats des mesures..... 23
11	Conditions de fonctionnement 23

	Page
Annexe A – Signaux d'essai structurés pour la mesure de la gigue.....	24
A.1 Introduction	24
A.1.1 Conditions de mesure des charges utiles.....	24
A.1.2 Conditions applicables aux octets de surdébit SDH	24
A.2 Structure du signal d'essai pour des signaux STM-N.....	24
A.2.1 Signal STM-1	24
A.2.2 Signal STM-N ($N \geq 4$)	25
A.2.3 Signal STM-0.....	25
A.3 Structure de signal d'essai pour signaux STM-N concaténés.....	26
A.3.1 Signal STM-N ($N \geq 4$)	26
Appendice I – Directives concernant la mesure de la gigue dans les systèmes de la hiérarchie numérique synchrone.....	26
Appendice II – Directives concernant la mesure du dérapage dans les systèmes de la hiérarchie numérique synchrone.....	26
II.1 Mesures du dérapage	26
II.1.1 Généralités sur les configurations de mesure du dérapage.....	26
II.1.2 Mesures de dérapage synchronisées.....	27
II.1.3 Mesures de dérapage non synchronisées.....	27
II.2 Mesures de la stabilité de l'horloge	28
Appendice III – Directives concernant la production de séquences d'essai de pointeur.....	28
Appendice IV– Réponse en fréquence globale pour la fonction de mesure de la gigue.....	30
IV.1 Introduction	30
IV.2 Caractéristiques des filtres de mesure	30
IV.3 Limites de masquage pour la réponse du filtre de mesure passe-haut.....	30
IV.3.1 Filtre passe-haut pour la mesure de la gigue d'affluent SDH.....	31
Appendice V – Vérification des algorithmes de calcul des écarts MTIE et TDEV	32
V.1 Description fonctionnelle de la source de bruit TIE.....	32

Introduction et rappel

La qualité de fonctionnement des réseaux SDH et de leurs différents équipements, en termes de rythme et de synchronisation, est spécifiée dans un certain nombre de Recommandations de l'UIT-T, d'après deux paramètres: la gigue et le dérapage. La présente Recommandation spécifie les diverses caractéristiques auxquelles doivent satisfaire les appareils de mesure de la gigue et du dérapage pour être conformes aux spécifications desdites Recommandations de l'UIT-T et pour assurer d'autres fonctions d'essais et de mesures.

La présente Recommandation a été élaborée afin d'assurer une compatibilité maximale avec les prescriptions relatives aux mesures des réseaux et des équipements SDH concernés, tout en maintenant, chaque fois que possible, la compatibilité amont avec les prescriptions de la Recommandation O.171 [17] relative aux équipements d'essais PDH correspondants.

Cette prescription en termes de fonctionnalités et de caractéristiques concerne uniquement l'appareil de mesure et non sa réalisation structurelle; il appartient aux concepteurs et aux utilisateurs d'étudier attentivement cette réalisation. Il n'est pas indispensable de réunir dans un seul appareil l'ensemble des caractéristiques décrites dans la présente Recommandation et les utilisateurs peuvent sélectionner les fonctions qui correspondent le mieux à leurs applications.

Recommandation O.172

APPAREIL DE MESURE DE LA GIGUE ET DU DERAPAGE DANS LES SYSTEMES NUMERIQUES A HIERARCHIE NUMERIQUE SYNCHRONE

(Genève 1999)

1 Domaine d'application

La présente Recommandation spécifie l'appareil de mesure utilisé pour produire et mesurer la gigue de rythme et le dérapage de synchronisation dans les systèmes numériques utilisant la hiérarchie numérique synchrone (SDH).

Elle spécifie en outre les prescriptions relatives à la mesure des affluents SDH fonctionnant aux débits binaires de la hiérarchie numérique plésiochrone (PDH). Lorsque cela est possible, il est recommandé d'utiliser à ces interfaces les prescriptions de la Recommandation O.171 [17]. Toutefois, les prescriptions nouvelles, lorsqu'il en existe, sont spécifiées ici.

L'appareil de mesure assure principalement une fonction de mesure et une fonction de production de la gigue et du dérapage. Les mesures peuvent être effectuées dans la couche Physique des systèmes SDH. En outre, pour certains types de mesure, un mesureur du taux d'erreur sur les bits peut se révéler nécessaire. Celui-ci peut être intégré dans l'appareil même ou en être physiquement séparé.

L'appareil de production et de mesure de la gigue et du dérapage dans les systèmes numériques à hiérarchie numérique plésiochrone (PDH) est spécifié dans la Recommandation O. 171 [17].

Il est conseillé, en consultant la présente Recommandation, de se référer aux Recommandations G.783 [5], G.812 [8], G.813 [9], G.825 [12] et G.958 [14].

2 Références

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui de ce fait en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou tout texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée.

2.1 Références normatives

- [1] Recommandation UIT-T G.691¹ (1998), *Optical interfaces for single channel SDH systems with optical amplifiers, and STM-64 systems* (version française pas encore publiée).
- [2] Recommandation UIT-T G.703 (1998), *Caractéristiques physiques et électriques des jonctions numériques hiérarchiques*.
- [3] Recommandation UIT-T G.707 (1996), *Interface de nœud de réseau pour la hiérarchie numérique synchrone*.
- [4] Recommandation UIT-T G.772 (1993), *Points de contrôle protégés dans les systèmes de transmission numérique*.

¹ Actuellement à l'état de projet.

- [5] Recommandation UIT-T G.783 (1997), *Caractéristiques des blocs fonctionnels des équipements de la hiérarchie numérique synchrone.*
- [6] Recommandation UIT-T G.810 (1996), *Définitions et terminologie des réseaux de synchronisation.*
- [7] Recommandation UIT-T G.811 (1997), *Caractéristiques de rythme des horloges de références primaires.*
- [8] Recommandation UIT-T G.812 (1998), *Spécifications de rythme des horloges asservies utilisées comme horloges nodales dans les réseaux de synchronisation.*
- [9] Recommandation UIT-T G.813 (1996), *Caractéristiques de rythme des horloges asservies utilisées dans les équipements SDH.*
- [10] Recommandation UIT-T G.823 (1993), *Régulation de la gigue et du dérapage dans les réseaux numériques fondés sur la hiérarchie à 2048 kbit/s.*
- [11] Recommandation UIT-T G.824 (1993), *Régulation de la gigue et du dérapage dans les réseaux numériques fondés sur la hiérarchie à 1544 kbit/s.*
- [12] Recommandation UIT-T G.825 (1993), *Régulation de la gigue et du dérapage dans les réseaux numériques à hiérarchie numérique synchrone.*
- [13] Recommandation UIT-T G.957 (1995), *Interfaces optiques pour les équipements et les systèmes relatifs à la hiérarchie numérique synchrone.*
- [14] Recommandation UIT-T G.958 (1994), *Systèmes de ligne numérique fondés sur la hiérarchie numérique synchrone, pour utilisation sur câbles à fibres optiques.*
- [15] Recommandation UIT-T O.3 (1992), *Conditions climatiques et essais correspondants applicables aux appareils de mesure.*
- [16] Recommandation UIT-T O.150 (1996), *Prescriptions générales relatives aux appareils de mesure des caractéristiques de fonctionnement des équipements de transmission numérique.*
- [17] Recommandation UIT-T O.171 (1997), *Appareil de mesure de la gigue et du dérapage de rythme dans les systèmes numériques à hiérarchie numérique plésiochrone.*
- [18] Recommandation UIT-T O.181 (1996), *Appareils utilisés pour l'évaluation des caractéristiques d'erreur sur les interfaces STM-N.*
- [19] Recommandation UIT-R F.750-3 (1997), *Architectures et caractéristiques fonctionnelles des faisceaux hertziens pour réseaux utilisant la hiérarchie numérique synchrone.*

2.2 Références informatives

- [20] ANSI T1.105.03-1994, *Telecommunications – Synchronous Optical Network (SONET) – Jitter at Network Interfaces.*
- [21] ANSI T1.105.06-1996, *Telecommunications – Synchronous Optical Network (SONET) – Physical Layer Specifications.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Recommandation, les définitions suivantes s'appliquent (voir la Recommandation G.810 [6]):

3.1 gigue (de rythme): variations à court terme des instants caractéristiques d'un signal numérique par rapport à leurs valeurs idéales (l'expression à court terme signifie que la fréquence de ces variations est supérieure à 10 Hz).

3.2 dérapage: variations à long terme des instants caractéristiques d'un signal numérique par rapport à leurs valeurs idéales (l'expression à long terme signifie que la fréquence de ces variations est inférieure à 10 Hz).

3.3 erreur d'intervalle temporel (fonction d'): différence entre la mesure d'un intervalle de temps par une horloge donnée et la mesure de cet intervalle par une horloge de référence.

Il peut être utile de noter que la Recommandation G.810 [6] définit d'autres termes et abréviations, utilisés dans les Recommandations relatives à la synchronisation et à la détermination des rythmes et qu'elle fournit également des informations de base sur la nécessité de limiter les défauts et variations de phase dans les systèmes numériques.

4 Abréviations

La présente Recommandation utilise les abréviations suivantes:

AU-n	unité administrative, niveau n (<i>administrative unit, level n</i>)
CMI	signaux à inversions codées (<i>coded mark inversion</i>)
MTIE	erreur maximale d'intervalle temporel (<i>maximum time interval error</i>)
NRZ	non-retour à zéro
PDH	hiérarchie numérique plésiochrone (<i>plesiochronous digital hierarchy</i>)
PJE	événement de justification de pointeur (<i>pointer justification event</i>)
PLL	boucle à verrouillage de phase (<i>phase-locked loop</i>)
10 ⁻⁶	parties par million
PRBS	séquence binaire pseudo-aléatoire (<i>pseudo random binary sequence</i>)
RMS	écart type; écart quadratique moyen (<i>root-mean-square</i>)
SDH	hiérarchie numérique synchrone (<i>synchronous digital hierarchy</i>)
STM-N	module de transport synchrone de niveau n (<i>synchronous transport module, level N</i>)
TDEV	écart temporel (<i>time deviation</i>)
TIE	erreur d'intervalle temporel (<i>time interval error</i>)
TSS	structure du signal de test (<i>test signal structure</i>)
TU-m	unité d'affluent de niveau m (<i>tributary unit, level m</i>)
UI	intervalle unitaire (<i>unit interval</i>)
UIpp	intervalle unitaire de crête à crête (<i>unit interval, peak-to-peak</i>)

5 Conventions

Pour les besoins de la présente Recommandation, les conventions suivantes sont adoptées:

- a) les signaux d'interface utilisés sont désignés par leur format normalisé (par exemple, STM-1) ou par leur débit (par exemple, 139 264 kbit/s). Le format physique par défaut retenu pour les interfaces SDH est optique alors que, pour les interfaces PDH, il est électrique;
- b) lorsque la forme électrique d'une interface SDH est expressément utilisée dans la présente Recommandation, l'interface est désignée par "e", (par exemple, STM-1e) (voir aussi l'article 7);
- c) les signaux d'interface utilisés peuvent être classés en deux types selon les catégories d'interfaces: interfaces de ligne SDH ou interfaces d'affluent SDH. Dans la présente Recommandation, l'expression interfaces de ligne SDH désigne des interfaces qui peuvent recevoir les signaux STM-N; l'expression interfaces d'affluent SDH désigne les interfaces qui peuvent recevoir les signaux fonctionnant aux débits PDH.

6 Schéma de principe

La Figure 1 montre le schéma de principe du montage général avec indication des principales fonctions traitées dans la présente Recommandation. Elle ne décrit pas une implémentation spécifique.

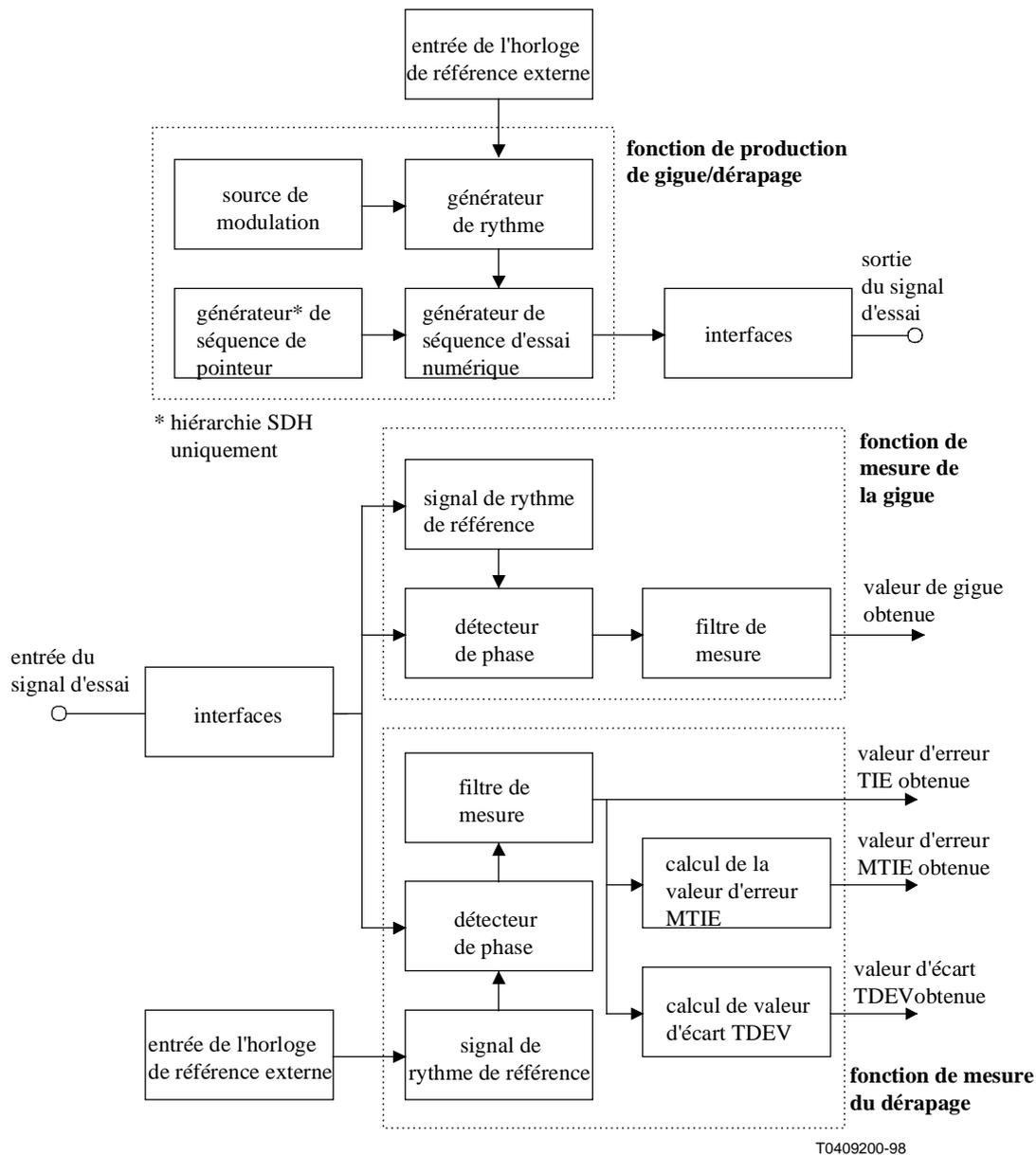


Figure 1/O.172 – Organigramme fonctionnel de l'appareil de test de gigue et de dérapage

7 Interfaces

7.1 Interfaces optiques

L'appareil doit pouvoir fonctionner à un ou à plusieurs des débits suivants, compte tenu des caractéristiques des interfaces optiques correspondantes, définies dans les Recommandations G.957 [13] et G.691 [1] ainsi que dans la norme ANSI T1.105.06 [21] (pour les interfaces à 51 840 kbit/s).

- STM-0 51 840 kbit/s
- STM-1 155 520 kbit/s
- STM-4 622 080 kbit/s
- STM-16 2 488 320 kbit/s
- STM-64 9 953 280 kbit/s

7.2 Interfaces électriques

L'appareil doit pouvoir fonctionner à un ou à plusieurs des débits suivants, compte tenu des caractéristiques des interfaces électriques correspondantes, définies dans la Recommandation G.703 [2] ainsi que dans la Recommandation UIT-R F.750-3 [19] (pour les interfaces électriques à 51 840 kbit/s). Cependant, pour tous ces débits, le signal appliqué à l'entrée du circuit mesureur de gigue/dérage doit être une impulsion de forme nominale rectangulaire. D'autres formes risquent de produire du brouillage entre symboles qui, ne pouvant être corrigé par simple compensation, diminue la précision de la mesure:

- 1544 kbit/s
- 2048 kbit/s
- 6312 kbit/s
- 34 368 kbit/s
- 44 736 kbit/s
- 51 840 kbit/s, STM-0e
- 139 264 kbit/s
- 155 520 kbit/s, STM-1e

L'affaiblissement d'adaptation de l'accès d'entrée de la fonction de mesure et de l'accès de sortie de la fonction de production de la gigue ou du dérage doit être conforme aux valeurs indiquées dans la Recommandation G.703 [2].

A titre facultatif, la fonction de mesure de la gigue ou du dérage doit pouvoir mesurer la gigue ou le dérage à un accès de sortie de l'horloge si l'équipement numérique est pourvu d'un tel accès.

7.3 Entrée de l'horloge de référence externe

L'appareil de mesure doit accepter des signaux de données à des débits de 1544 kbit/s ou 2048 kbit/s, à titre de référence. S'il peut accepter le débit de 2048 kbit/s, l'équipement doit aussi accepter un signal d'horloge à 2048 kHz, à titre de référence. Les caractéristiques des signaux d'horloge doivent être conformes aux dispositions de la Recommandation G.703 [2].

7.4 Sensibilité à l'entrée des interfaces

La fonction de mesure de la gigue ou du dérage doit fonctionner de manière satisfaisante dans les conditions d'entrée suivantes:

- a) interfaces optiques de l'équipement telles que définies dans les Recommandations G.957 [13] et G.691 [1];
- b) interfaces électriques de l'équipement telles que définies dans la Recommandation G.703 [2];
- c) points de contrôle protégés tels que définis dans la Recommandation G.772 [4].

8 Fonction de production de la gigue ou du dérage

Les essais de l'équipement numérique doivent être effectués sur un signal numérique avec gigue et dérage ou sans gigue et sans dérage. Ils nécessiteront l'utilisation du générateur de séquence d'essai numérique, du générateur de rythme et de la source de modulation représentés sur la Figure 1.

8.1 Source de modulation

La source de modulation nécessaire pour effectuer des essais conformément aux Recommandations applicables peut être placée à l'intérieur du générateur de rythme et du générateur de séquence d'essai numérique, ou être montée séparément. Dans la présente Recommandation, la source de modulation est définie comme sinusoïdale. Cependant, certains essais nécessitent d'autres stimuli.

8.2 Générateur de rythme

Il devra être possible de moduler en phase le générateur de rythme à partir de la source de modulation et d'indiquer l'excursion de phase crête à crête du signal modulé.

La gigue ou le dérapage crête à crête produit et les fréquences modulantes doivent satisfaire aux conditions prescrites dans le Tableau 3 et dans la Figure 3.

Si les interfaces de sortie du signal d'horloge modulé ou du signal de référence de rythme externe sont indiquées, l'amplitude minimale doit être de 1 V crête à crête, sur 75 Ω ou de 0,25 V crête à crête, sur 50 Ω .

8.2.1 Précision du générateur de rythme

L'excursion de fréquence du signal d'horloge interne par rapport à sa valeur nominale doit être inférieure à:

$$\pm 4,6 \times 10^{-6}$$

Facultativement, le générateur de rythme peut fournir un décalage de fréquence réglable de grandeur suffisante pour permettre les effets sur toute la plage de tolérance de l'horloge de l'équipement soumis aux essais, par exemple de $\pm 10 \times 10^{-6}$ à $\pm 100 \times 10^{-6}$, définie pour les différents débits dans les Recommandations G.703 [2] et G.813 [9].

Il devrait être possible de moduler en phase la fonction de production sur la source du signal d'horloge de référence externe de précision arbitraire (voir aussi 7.3).

8.3 Générateur de séquences d'essai numérique

La fonction de mesure de la gigue ou du dérapage est normalement utilisée avec un générateur de séquences d'essai numérique approprié, assurant les fonctions ci-après.

8.3.1 Séquences d'essai numérique

Le générateur de séquences d'essai numérique aura la capacité de produire un ou plusieurs des signaux suivants, aux débits STM-N:

- a) signaux SDH à trame conforme à la Recommandation G.707 [3];
- b) signaux d'essais structurés conformes à la Recommandation O.181 [18], selon le type d'élément de réseau à tester;
- c) signaux d'essais structurés définis dans l'Annexe A.

8.3.2 Séquences d'essai numérique pour les signaux d'affluent SDH

Les séquences d'essai numérique à utiliser pour les essais des interfaces d'affluent SDH fonctionnant aux débits PDH de 1544 kbit/s, 2048 kbit/s, 6312 kbit/s, 34 368 kbit/s, 44 736 kbit/s et 139 264 kbit/s sont définies au 7.3.1/O.171 [17].

8.4 Générateur de séquence de pointeur

Afin de tester l'effet des événements de justification de pointeur (PJE, *pointer justification event*) sur le désynchroniseur SDH, le générateur de séquences d'essai numérique doit pouvoir produire des séquences d'essai de justifications de pointeur complètes conformément aux dispositions appropriées de la Recommandation G.783 [5].

A titre facultatif, l'équipement peut assurer d'autres fonctions de commande PJE pour faciliter de nouvelles mesures de gigue de pointeur.

On trouvera dans l'Appendice III de plus amples précisions sur la configuration de l'appareil d'essai ainsi que sur sa capacité de mesure à l'aide de séquences de pointeur.

8.4.1 Capacité de production de séquences d'essai de pointeur

L'équipement doit assurer une série minimale de séquences d'essai de pointeur applicable à différents débits d'affluent SDH, désignée par "X" au Tableau 1, conformément à l'article 10/G.783 [5].

Pour les débits d'affluent SDH considérés, les ajustements de pointeur doivent être appliqués au pointeur AU-n ou au pointeur TU-m, comme indiqué au Tableau 1. La direction ou polarité de la séquence d'essai de pointeur peut être choisie parmi les valeurs de pointeur croissantes ou les valeurs de pointeur décroissantes.

La procédure d'essai spécifiée au paragraphe 10/G.783 [5] doit être appliquée.

Tableau 1/O.172 – Description des séquences d'essai de pointeur G.783

Séquence d'essai de pointeur G.783		Débit d'affluent SDH (kbit/s) et conteneur SDH					
		1544 TU-11	2048 TU-12	6312 TU-2	34 368 TU-3	44 736 AU-3	139 264 AU-4
ID	Description						
a	Pointeurs uniques de polarités opposées		X		X		X
b	Pointeurs réguliers avec un double pointeur		X		X		X
c	Pointeurs réguliers avec un pointeur manquant		X		X		X
d	Doubles pointeurs de polarités opposées				X		X
e	Pointeurs uniques	X		X		X	
f	Pointeurs en rafales	X		X		X	
g1	Pointeur périodique, schéma 87-3					X	X
g2	Pointeur périodique, schéma 87-3 avec insertion de position					X	X

Tableau 1/O.172 – Description des séquences d'essai de pointeur G.783 (fin)

Séquence d'essai de pointeur G.783		Débit d'affluent SDH (kbit/s) et conteneur SDH					
		1544 TU-11	2048 TU-12	6312 TU-2	34 368 TU-3	44 736 AU-3	139 264 AU-4
ID	Description						
g3	Pointeur périodique, schéma 87-3 avec suppression de position					X	X
h1	Pointeur périodique	X		X		X	
h2	Pointeur périodique avec insertion de position	X		X		X	
h3	Pointeur périodique avec suppression de position	X		X		X	

Les intervalles de temps entre événements PJE d'une séquence d'essai dépendent de la séquence en question et du débit de l'affluent SDH soumis aux essais. Pour le détail précis des séquences d'essai de pointeur applicables à un débit d'affluent donné, voir la Recommandation G.783 [5]. Le Tableau 2 indique les intervalles de temps à prévoir entre événements PJE pour différents débits d'affluent SDH, intervalles de temps qui sont représentés par la séquence générique de la Figure 2. Les intervalles de temps T1 et T2 peuvent être réglés à des valeurs supérieures aux valeurs minimales indiquées au Tableau 2.

Tableau 2/O.172 – Intervalles de temps entre événements de justification de pointeur G.783

Intervalle de temps	Débit d'affluent SDH (kbit/s)					
	1544	2048	6312	34 368	44 736	139 264
T1 (minimum)	30 s	10 s	30 s	10 s	30 s	10 s
T2 (minimum)	1 s	750 ms	1 s	34 ms ^{a)}	34 ms	34 ms ^{a)}
T3	2 ms	2 ms	2 ms	0,5 ms ^{a)}	0,5 ms	0,5 ms ^{a)}
^{a)} Valeur indiquée dans la Recommandation G.783 [5] et appelant un complément d'étude.						

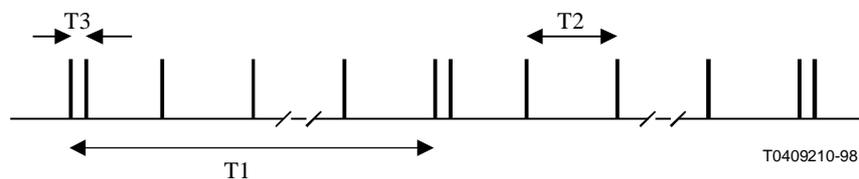


Figure 2/O.172 – Séquence d'essai de pointeur G.783 générique représentant les intervalles de temps du Tableau 1

8.5 Capacité de production minimale

8.5.1 Capacité de production de la gigue et du dérapage pour des signaux de ligne SDH

La caractéristique d'amplitude/fréquence de la gigue et du dérapage de la fonction de production doit satisfaire aux valeurs minimales spécifiées dans le Tableau 3 et dans la Figure 3.

Tableau 3/O.172 – Amplitude minimale de la gigue et du dérapage réglables produits en fonction de la fréquence de la gigue et du dérapage

Signal	Amplitude minimale de la gigue et du dérapage crête à crête (UIpp)					Seuils de fréquence de la gigue et du dérapage (Hz)									
	A ₀	A ₁	A ₂	A ₃	A ₄	f ₀	f ₁₂	f ₁₁	f ₁₀	f ₉	f ₈	f ₁	f ₂	f ₃	f ₄
STM-0e, STM-0	*	*	20	2	0,2	*	*	*	*	10	30	300	2 k	20 k	400 k
STM-1e	3 600	400	50	2	0,1	12 μ	178 μ	1,6 m	15,6 m	125 m	19,3	500	3,25 k	65 k	1,3 M
STM-1	3 600	400	50	2	0,2	12 μ	178 μ	1,6 m	15,6 m	125 m	19,3	500	6,5 k	65 k	1,3 M
STM-4	14 400	1 600	200	2	0,2	12 μ	178 μ	1,6 m	15,6 m	125 m	9,65	1 k	25 k	250 k	5 M
STM-16	57 600	6 400	800	2	0,2	12 μ	178 μ	1,6 m	15,6 m	125 m	12,1	5 k	100 k	1 M	20 M
STM-64	230 400	25 600	3 200	2	0,2	12 μ	178 μ	1,6 m	15,6 m	125 m	6,05	10 k	400 k	4 M	80 M

NOTE 1 – Les astérisques "*" correspondent à des valeurs non définies.

NOTE 2 – Ces valeurs ont été établies d'après celles qui sont indiquées dans le Tableau 2/G.825 [12] et dans la Figure 2/G.825 [12].

NOTE 3 – Les valeurs applicables au signal STM-0 ont été établies d'après les prescriptions de la norme ANSI T1.105.03 [20].

NOTE 4 – Les valeurs applicables au signal STM-64 sont à considérer comme étant provisoires, du fait que les prescriptions relatives au réseau ne sont pas encore définies dans la Recommandation G.825 [12].

amplitude de la gigue et du dérapage crête à crête (échelle logarithmique)

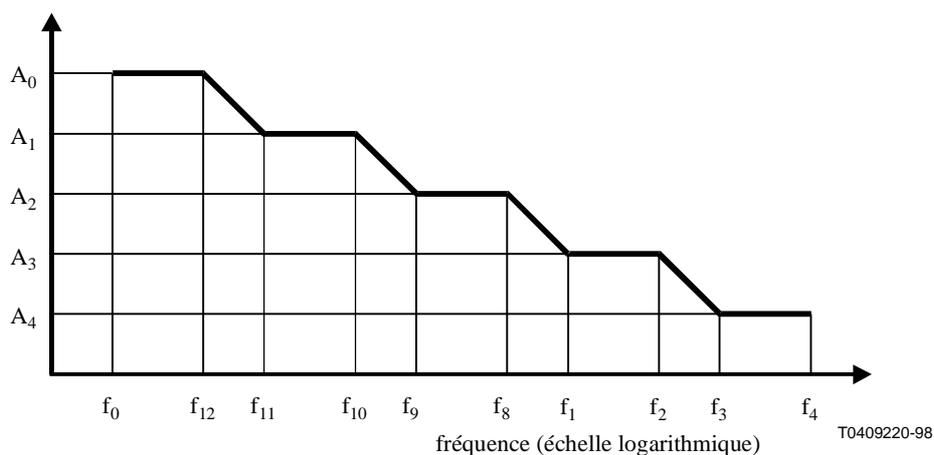


Figure 3/O.172 – Amplitude de la gigue et du dérapage produits en fonction de la fréquence de la gigue et du dérapage

8.5.2 Capacité de production de la gigue et du dérapage pour les signaux d'affluent SDH

Les prescriptions relatives aux interfaces d'affluent SDH fonctionnant aux débits PDH de 1544 kbit/s, 2048 kbit/s, 6312 kbit/s, 34 368 kbit/s, 44 736 kbit/s et 139 264 kbit/s sont définies au 7.2/O.171 [17].

8.6 Précision du générateur

Le générateur de signaux d'essai doit être compatible avec la fonction de mesure de la gigue et du dérapage de manière que la précision de mesure globale ne soit pas sensiblement dégradée. On peut accroître la précision du générateur en mesurant la gigue et le dérapage appliqués au dispositif à l'essai à l'aide d'un appareil approprié.

La précision de la fonction de production de la gigue et du dérapage dépend de plusieurs facteurs tels que l'erreur intrinsèque constante, la précision de réglage et la caractéristique d'erreur en fonction de la fréquence. Il existe en outre une caractéristique d'erreur qui varie en fonction du réglage retenu.

L'erreur sur l'amplitude de la gigue et du dérapage sinusoïdal produits doit être inférieure à:

$$\pm Q\% \text{ du réglage } \pm 0,02 U_{Ipp}$$

où Q est une erreur variable spécifiée au Tableau 4. Les fréquences f_0 , f_1 , f_4 et f_9 utilisées au Tableau 4 sont définies au Tableau 3.

NOTE – La présente spécification exclut toute composante de gigue et de dérapage intrinsèques à large bande.

Tableau 4/O.172 – Erreur variable (Q) de la gigue et du dérapage produits sur une ligne SDH

Signal	Erreur Q	Gamme de fréquences
STM-0e, STM-0	FFS	f_9-f_1
	$\pm 8\%$	f_1-f_4
STM-1e, STM-1	FFS	f_0-f_1
	$\pm 8\%$	$f_1-500 \text{ kHz}$
	$\pm 12\%$	$500 \text{ kHz}-f_4$
STM-4, STM-16, STM-64	FFS	f_0-f_1
	$\pm 8\%$	$f_1-500 \text{ kHz}$
	$\pm 12\%$	$500 \text{ kHz}-2 \text{ MHz}$
	$\pm 15\%$	$2 \text{ MHz}-f_4$
NOTE 1 – FFS indique que la valeur correspondante appelle un complément d'étude.		
NOTE 2 – Les valeurs correspondant au signal STM-64 doivent être considérées comme étant provisoires, du fait que les prescriptions relatives au réseau ne sont pas encore définies dans la Recommandation G.825 [12].		

8.6.1 Gigue et dérapage intrinsèques de la fonction de production

La gigue intrinsèque de la fonction de production de la gigue et du dérapage, mesurée dans une largeur de bande f_1 - f_4 pour une amplitude réglée à zéro, doit être inférieure à:

0,04 UIpp pour un signal de sortie présentant la structure définie dans l'Annexe A;

0,02 UIpp pour un signal d'horloge.

La spécification du dérapage intrinsèque maximal admissible appelle un complément d'étude.

9 Fonction de mesure de la gigue

9.1 Signal de rythme de référence

Pour le détecteur de phase, un signal de rythme de référence est nécessaire. En cas de mesures de bout en bout, la fonction de mesure de la gigue peut permettre d'obtenir ce signal d'après la séquence d'essai numérique d'entrée. En cas de mesures en boucle, ce signal peut être obtenu à l'aide d'un générateur de rythme approprié.

9.2 Capacités de mesure

9.2.1 Plage de mesure

La fonction de mesure de la gigue doit pouvoir mesurer la gigue crête à crête. Les plages de mesure à prévoir sont facultatives mais, pour des raisons de compatibilité, la caractéristique d'amplitude en fonction de la fréquence de la fonction de mesure doit être conforme aux valeurs minimales indiquées dans le Tableau 5 et dans la Figure 4. Les fréquences f_6 à f_4 définissent la plage des fréquences de gigue à mesurer; la capacité de mesurer la plage des fréquences inférieures à f_1 est facultative.

NOTE – L'exploitation de la fonction de mesure de la gigue sur une plage de fréquences continue de f_6 à f_4 est facultative.

Tableau 5/O.172 – Amplitude minimale de la gigue mesurée en fonction de sa fréquence

Signal	Amplitude minimale de la gigue crête à crête (UIpp)			Seuils de fréquence de la gigue (Hz)					
	A ₂	A ₃	A ₄	f ₆	f ₇	f ₁	f ₂	f ₃	f ₄
STM-0e, STM-0	20	2	0,2	10	30	300	2 k	20 k	400 k
STM-1e	50	2	0,1	10	19,3	500	3,25 k	65 k	1,3 M
STM-1	50	2	0,2	10	19,3	500	6,5 k	65 k	1,3 M
STM-4	200	2	0,2	*	10	1 k	25 k	250 k	5 M
STM-16	800	2	0,2	10	12,1	5 k	100 k	1 M	20 M
STM-64	2000	2	0,2	*	10	10 k	400 k	4 M	80 M

NOTE 1 – L'astérisque "*" indique que les valeurs correspondantes ne sont pas définies.
 NOTE 2 – La précision spécifiée pour l'appareil est comprise entre les fréquences f₁ et f₄.
 NOTE 3 – Les valeurs indiquées pour le signal STM-0 ont été établies d'après les prescriptions de la norme ANSI T1.105.03 [20].
 NOTE 4 – Les valeurs indiquées pour le signal STM-64 doivent être considérées comme étant provisoires, du fait que les prescriptions correspondantes ne sont pas encore spécifiées dans la Recommandation G.825 [12].

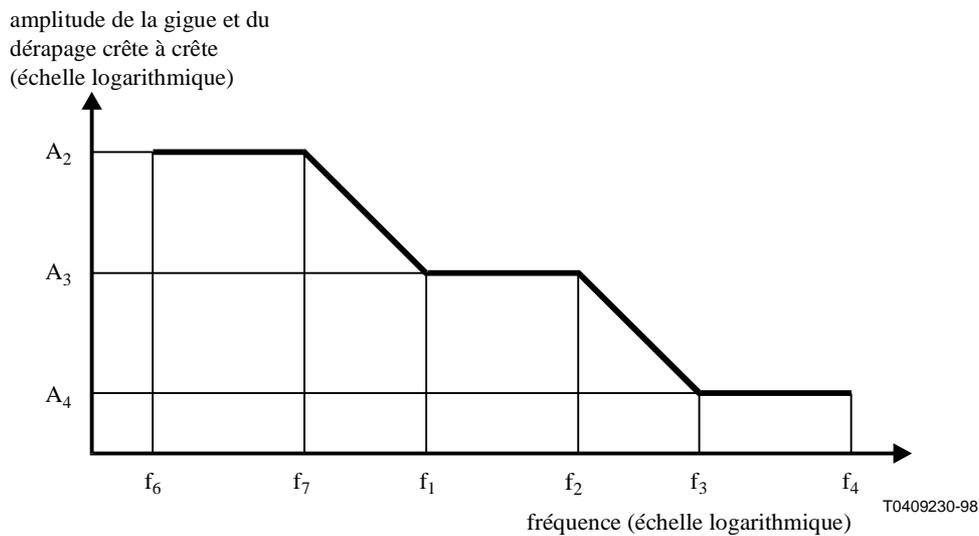


Figure 4/O.172 – Amplitude de la gigue mesurée en fonction de sa fréquence

9.2.2 Seuil sélectionnable

Pour la mesure de la gigue crête à crête, on doit pouvoir compter le nombre de dépassements d'un seuil de gigue donné et la durée de ces dépassements. On doit pouvoir enregistrer ces valeurs à l'aide d'un compteur extérieur à l'appareil de mesure ou d'un compteur intégré à l'appareil à titre facultatif.

On doit pouvoir fixer le seuil à toute valeur comprise dans la plage de mesure de la fonction de mesure de la gigue.

9.2.3 Mesure de la gigue quadratique moyenne

La mesure de la gigue quadratique moyenne peut être faite, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'appareil, sur la sortie analogique mentionnée au 9.5.1.

9.2.4 Capacité de mesure des signaux d'affluent SDH

Les prescriptions relatives aux interfaces d'affluent SDH fonctionnant aux débits PDH de 1544 kbit/s, 2048 kbit/s, 6312 kbit/s, 34 368 kbit/s, 44 736 kbit/s et 139 264 kbit/s sont définies au 8.2/O.171 [17].

En outre, les prescriptions suivantes s'appliquent:

l'appareil d'essai doit tolérer une variation de phase sinusoïdale à l'entrée à différents débits d'affluent, conformément aux valeurs de fréquence et d'amplitude indiquées ci-dessous au Tableau 6. Ces valeurs de fréquence et d'amplitude correspondent aux séquences d'essai de pointeur pertinentes définies dans la Recommandation G.783 [5] pour le cas le moins favorable.

Tableau 6/O.172 – Tolérance sur la variation de phase à l'entrée de l'appareil d'essai pour la mesure de la gigue des affluents SDH

Débit (kbit/s)	Variation de phase à l'entrée	
	Amplitude (UIpp)	Fréquence (Hz)
1 544	FFS	FFS
2 048	30	0,5
6 312	FFS	FFS
34 368	22	5,0
44 736	FFS	FFS
139 264	75	1,5

NOTE – FFS indique que la valeur correspondante appelle un complément d'étude.

Dans ce contexte, le terme tolérer signifie que la précision de mesure de l'appareil d'essai doit être comprise dans les limites spécifiées dans la présente Recommandation, étant entendu que la variation de phase à l'entrée peut avoir été atténuée par les filtres de mesure appliqués.

9.3 Largeurs de bandes de mesure

Il convient de limiter la largeur de bande afin de mesurer les spectres de gigue spécifiés dans les Recommandations pertinentes et pour d'autres usages. La largeur de bande f_1 à f_4 ou f_3 à f_4 de la fonction de mesure de la gigue doit être conforme aux valeurs indiquées au Tableau 7.

Tableau 7/O.172 – Largeurs de bande pour la fonction de mesure de la gigue

Signal	Largeurs de bande de mesure de la gigue (fréquences de coupure à –3 dB)		
	f ₁ (Hz) filtre passe-haut	f ₃ (Hz) filtre passe-haut	f ₄ (Hz) filtre passe-bas
STM-0e, STM-0	100	20 k	400 k
STM-1e, STM-1	500	65 k	1,3 M
STM-4	1 k	250 k	5 M
STM-16	5 k	1 M	20 M
STM-64	10 k	4 M	80 M

NOTE 1 – Les valeurs indiquées pour le signal STM-0 ont été établies d'après les prescriptions de la norme ANSI T1.105.03 [20].

NOTE 2 – Les valeurs indiquées pour le signal STM-64 doivent être considérées comme étant provisoires, du fait que les prescriptions relatives au réseau ne sont pas encore définies dans la Recommandation G.825 [12].

9.3.1 Réponse en fréquence de la fonction de mesure de la gigue pour des signaux de ligne SDH

La réponse de tous les filtres à l'intérieur de leur bande passante doit être telle que les conditions de précision de la fonction de mesure de la gigue soient satisfaites (voir 9.4).

A tous les débits de ligne SDH, les prescriptions applicables à la fonction de mesure de la gigue, en cas d'utilisation des filtres de mesure aux fréquences f₁, f₃ et f₄, sont les suivantes:

- a) les filtres passe-haut, avec fréquences de coupure f₁ et f₃, ont une caractéristique d'ordre unique et une coupure progressive de 20 dB/décade;
- b) les valeurs nominales des fréquences de coupure f₁ et f₃ pour chaque débit sont spécifiées au Tableau 7 et le point –3 dB des filtres de mesure doit être respectivement à la fréquence f₁ ± 10% et f₃ ± 10%;
- c) le filtre passe-bas, à la fréquence de coupure f₄, présente une caractéristique de Butterworth (uniformité maximale) et une coupure progressive de –60 dB/décade;
- d) la valeur nominale de la fréquence de coupure f₄ pour chaque débit est spécifiée au Tableau 7 et le point –3 dB du filtre de mesure doit être à la fréquence f₄ ± 10%;
- e) l'affaiblissement maximal des filtres de mesure doit être au moins de 60 dB.

Ces prescriptions fonctionnelles pour la mesure de la gigue sont compatibles avec celles de la Recommandation G.825 [12].

9.3.2 Réponse en fréquence de la fonction de mesure de la gigue pour des signaux d'affluents SDH

Les prescriptions relatives aux interfaces d'affluents SDH fonctionnant aux débits PDH de 1544 kbit/s, 2048 kbit/s, 6312 kbit/s, 34 368 kbit/s, 44 736 kbit/s et 139 264 kbit/s sont définies au 8.3/O.171 [17].

En outre, à tous les débits d'affluents SDH, les prescriptions applicables à la fonction de mesure de la gigue, en cas d'utilisation du filtre de mesure à la fréquence f_1 , sont les suivantes:

- a) les filtres passe-haut, à la fréquence de coupure f_1 , ont une caractéristique d'un seul ordre de grandeur et une coupure progressive de 20 dB/décade;
- b) la valeur nominale de la fréquence de coupure f_1 , pour chaque débit, est spécifiée au Tableau 4/O.171 [17] et le point -3 dB des filtres de mesure doit être à la fréquence $f_1 \pm 10\%$;
- c) l'erreur de réponse en fréquence des filtres de mesurage au-dessous de f_1 doit être conforme au Tableau 6/O.171 à la fréquence f_1 . En outre, la tolérance de gain de $\pm 5\%$ (définie au 8.4.1/O.171 [17]) doit s'appliquer aux fréquences inférieures à f_1 ;
- d) un deuxième pôle du filtre peut être mis en service à une fréquence inférieure à 0,1 Hz, avec une caractéristique de coupure progressive pouvant atteindre 40 dB par décade;
- e) l'affaiblissement maximal des filtres de mesure doit être au moins de 60 dB.

Ces prescriptions fonctionnelles, relatives à la mesure de la gigue, sont compatibles avec les dispositions de la Recommandation G.783 [5].

L'Appendice IV indique comment ces prescriptions de filtrage et les spécifications du présent sous-paragraphe peuvent se conjuguer pour former une réponse en fréquence globale dans la fonction de mesurage de la gigue.

9.4 Précision des mesures

Lorsqu'elles ne sont pas spécifiées dans les sous-paragraphe qui suivent, les valeurs de précision requise pour les mesures de la gigue relatives aux interfaces d'affluent SDH fonctionnant aux débits PDH de 1544 kbit/s, 2048 kbit/s, 6312 kbit/s, 34 368 kbit/s, 44 736 kbit/s et 139 264 kbit/s sont définies au 8.4/O.171 [17].

9.4.1 Précision des résultats des mesures

La précision de la fonction de mesure de la gigue dépend de plusieurs facteurs tels que l'erreur intrinsèque fixe, la réponse en fréquence et l'erreur des circuits fournissant le rythme de référence interne (cette erreur dépendant de la séquence d'essai numérique). A cela s'ajoute une erreur qui est introduite par la lecture elle-même.

La précision de la mesure de la gigue ne doit pas être affectée par l'excursion de fréquence sur le signal d'entrée, excursion qui est comprise dans les limites définies pour les divers débits dans les Recommandations G.703 [2], G.813 [9] et G.958 [14].

La précision des mesures est spécifiée à l'aide d'un signal d'entrée dont la structure est définie dans l'Annexe A et présentant indifféremment:

- a) les caractéristiques physiques d'un signal électrique conforme à la Recommandation G.703 [2], de même niveau nominal que le signal de terminaison et dépourvu de tout nouvel affaiblissement en fonction de la fréquence;
- b) les caractéristiques physiques d'un signal optique conforme aux Recommandations G.957 [13] ou G.691 [1], d'une puissance nominale comprise entre -10 dBm et -12 dBm.

L'erreur totale pour une fréquence de gigue de 100 kHz (compte non tenu de l'erreur sur la réponse en fréquence spécifiée au paragraphe 9.4.4) doit être inférieure à:

$$\pm 5\% \text{ de la valeur lue } \pm W$$

W étant l'erreur fixe donnée par le Tableau 8 ou le Tableau 9, y compris la contribution éventuelle de la fonction d'extraction du rythme interne.

NOTE – Le symbole $\pm W$ utilisé dans la présente Recommandation pour désigner l'erreur fixe équivaut à la combinaison des symboles $\pm X \pm Y$ utilisés dans la Recommandation O.171 [17].

9.4.2 Erreur fixe des mesures de la gigue sur des lignes SDH

Aux débits STM-N et pour les signaux numériques indiqués, l'erreur fixe de la fonction des mesures de la gigue doit correspondre aux valeurs spécifiées au Tableau 8, dans les limites des gammes de fréquences f_1 - f_4 et f_3 - f_4 indiquées. Les fréquences f_1 , f_3 et f_4 utilisées au Tableau 8 sont définies au Tableau 7.

Tableau 8/O.172 – Erreur fixe (W) des mesures de la gigue sur des lignes SDH

Signal	Erreur maximale sur la gigue crête à crête (UIpp) pour des signaux numériques donnés			
	Signal structuré		Signal d'horloge	
	f_1 - f_4	f_3 - f_4	f_1 - f_4	f_3 - f_4
STM-0e	FFS	FFS	FFS	FFS
STM-0	0,07	0,05	0,05	0,03
STM-1e	0,07	0,025	0,05	0,02
STM-1	0,07	0,05	0,05	0,03
STM-4	0,1	0,05	0,05	0,03
STM-16	0,1	0,05	0,05	0,03
STM-64	FFS	FFS	FFS	FFS
NOTE 1 – FFS indique que la valeur à retenir appelle un complément d'étude.				
NOTE 2 – Les signaux numériques structurés sont définis dans l'Annexe A.				
NOTE 3 – Les interfaces d'horloge sont facultatives.				

9.4.3 Erreur fixe des mesures de la gigue des affluents SDH

Aux débits d'affluents et pour les signaux numériques indiqués, l'erreur fixe de la fonction de mesure de la gigue doit correspondre aux valeurs spécifiées au Tableau 9, dans les limites des gammes de fréquences f_1 - f_4 et f_3 - f_4 indiquées. Les fréquences f_1 , f_3 et f_4 utilisées au Tableau 9 sont définies au Tableau 3/O.171 [17].

Tableau 9/O.172 – Erreur fixe (W) des mesures de la gigue sur des affluents SDH

Débit (kbit/s)	Erreur maximale sur la gigue crête à crête (UIpp) pour des signaux numériques donnés			
	Signal pseudo-aléatoire		Signal d'horloge	
	f_1-f_4	f_3-f_4	f_1-f_4	f_3-f_4
1 544	0,04	0,025	0,015	0,01
2 048	0,04	0,025	0,015	0,01
6 312	0,04	0,025	0,015	0,01
34 368	0,04	0,025	0,03	0,02
44 736	0,04	0,025	0,03	0,02
139 264	0,04	0,025	0,03	0,02
NOTE 1 – Les signaux numériques pseudo-aléatoires sont définis au 8.3.1.				
NOTE 2 – Les interfaces d'horloge sont facultatives.				

9.4.4 Erreur sur la réponse en fréquence

Aux fréquences de gigue comprises entre f_1 et f_4 , à l'exclusion de la fréquence de 100 kHz, l'erreur additionnelle par rapport aux valeurs spécifiées aux 9.3.1 et 9.4.1 ci-dessus doit correspondre aux valeurs spécifiées au Tableau 10. Les fréquences f_1 et f_4 utilisées au Tableau 10 sont définies au Tableau 7.

Les prescriptions relatives aux interfaces d'affluent SDH, fonctionnant aux débits PDH de 1544 kbit/s, 2048 kbit/s, 6312 kbit/s, 34 368 kbit/s, 44 736 kbit/s et 139 264 kbit/s, sont définies au 8.4.3/O.171 [17].

Tableau 10/O.172 – Erreur sur la réponse en fréquence

Signal	Erreur additionnelle	Gamme de fréquences
STM-0e, STM-0	FFS	f_1-f_4
STM-1e, STM-1	$\pm 2\%$	f_1-300 kHz
	$\pm 3\%$	300 kHz-1 MHz
	$\pm 5\%$	1 MHz- f_4
STM-4	$\pm 2\%$	f_1-300 kHz
	$\pm 3\%$	300 kHz-1 MHz
	$\pm 5\%$	1 MHz-3 MHz
	$\pm 10\%$	3 MHz- f_4

Tableau 10/O.172 – Erreur sur la réponse en fréquence (fin)

Signal	Erreur additionnelle	Gamme de fréquences
STM-16, STM-64	±2%	f_1 -300 kHz
	±3%	300 kHz-1 MHz
	±5%	1 MHz-3 MHz
	±10%	3 MHz-10 MHz
	±15%	10 MHz- f_4
NOTE 1 – FFS indique que la valeur à retenir appelle un complément d'étude.		
NOTE 2 – Les valeurs pour le signal STM-64 doivent être considérées comme étant provisoires, du fait que les prescriptions relatives au réseau ne sont pas encore définies dans la Recommandation G.825 [12].		

9.4.5 Erreur dépendant du signal d'essai numérique

Les critères de précision indiqués dans les paragraphes précédents doivent être satisfaits si l'on utilise, pour mesurer la gigue, les signaux d'essai numériques définis dans l'Annexe A. Avec d'autres signaux structurés, des signaux pseudo-aléatoires ou des signaux aléatoires, il convient de s'attendre à des erreurs de mesure plus importantes. Etant donné les largeurs de bande de mesure ci-dessus, les signaux contenant davantage de zéros ou d'unités (c'est-à-dire les signaux dont les transitions sont moins nombreuses) peuvent même compromettre le théorème d'échantillonnage ce qui, pour des raisons théoriques, ne permet pas de satisfaire aux critères de précision spécifiés.

9.5 Moyens supplémentaires

9.5.1 Sortie analogique

La fonction de mesure de la gigue peut fournir un signal de sortie analogique permettant de faire des mesures à l'extérieur de cette fonction, par exemple au moyen d'un oscilloscope ou d'un mesureur de gigue quadratique moyenne.

10 Fonction de mesure du dérapage

Les configurations de mesure du dérapage sont examinées plus en détail dans l'Appendice II.

10.1 Signal de rythme de référence

Pour mesurer le dérapage, on doit pouvoir verrouiller en phase la fonction de mesure sur un générateur de rythme de référence externe de précision arbitraire (voir aussi 7.3).

10.2 Mesure de l'erreur d'intervalle temporel

L'appareil doit pouvoir mesurer l'erreur d'intervalle temporel (TIE, *time interval error*) telle qu'elle est définie dans la Recommandation G.810 [6]. L'erreur TIE est la fonction de base par rapport à laquelle peuvent être calculés de nombreux paramètres de stabilité (MTIE et TDEV, par exemple).

L'erreur TIE peut être interprétée comme la différence de temps entre le signal que l'on mesure et l'horloge de référence. Généralement exprimée en nanosecondes, elle prend la valeur zéro au début de la période de mesure. L'erreur TIE indique par conséquent le changement de rythme depuis le début de la mesure.

10.2.1 Intervalle d'échantillonnage

Pour le calcul et l'évaluation des divers paramètres de dérapage spécifiés dans les sous-paragraphes qui suivent, on considère l'erreur TIE comme étant un paramètre échantillonné étant donné qu'on ne saurait dans la pratique connaître toutes les valeurs d'erreur d'intervalle temporel (voir la Recommandation G.810 [6]).

L'intervalle maximal d'échantillonnage τ_0 , de l'erreur TIE doit être de:

$$1/30 \text{ s}$$

conformément aux Recommandations G.813 [9] et G.812 [8].

10.2.2 Largeur de bande de mesure

Le dérapage doit être mesuré au moyen d'un filtre passe-bas équivalent du premier ordre (10 Hz), conforme aux Recommandations G.813 [9] et G.812 [8] et présentant les caractéristiques suivantes:

- a) caractéristiques d'un seul ordre de grandeur et coupure progressive de -20 dB/décade, le point -3 dB devant se situer à une fréquence de $10 \text{ Hz} \pm 10\%$;
- b) amplitude de l'ondulation en bande passante de 1 à 10 Hz inférieure à $\pm 0,2$ dB (par rapport au gain à 0,1 Hz), pour un affaiblissement maximal d'au moins 30 dB.

10.2.3 Plage de mesure

La plage de mesure dynamique de l'erreur TIE doit être au minimum de:

$$\pm 1 \times 10^9 \text{ ns}$$

(valeur correspondant, par exemple, à un décalage de fréquence de $\pm 4,6 \times 10^{-6}$ pour 200 000 secondes ou plus de 55 heures).

10.2.4 Précision des résultats des mesures

La précision de la fonction de mesure du dérapage dépend de plusieurs facteurs tels que la valeur lue, l'erreur intrinsèque fixe, la réponse en fréquence et l'intervalle d'échantillonnage TIE.

Pour chaque mesure de l'erreur TIE pendant un intervalle d'observation τ , l'erreur totale doit être inférieure à:

$$\pm 5\% \text{ de la valeur TIE mesurée} \pm Z_0(\tau)$$

où le terme $Z_0(\tau)$, dont les valeurs sont indiquées au Tableau 11, est déterminé d'après les prescriptions de la Recommandation G.811 [7] relatives aux mesures.

Tableau 11/O.172 – Erreur fixe (Z_0) dans la mesure de TIE

$Z_0(\tau)$ (ns)	Intervalle d'observation, τ (s)
$2,5 + 0,0275 \tau$	$0,05 \leq \tau \leq 1000$
$29 + 0,001 \tau$	$\tau > 1000$
NOTE – Une autre erreur dépendant de la fréquence vient s'ajouter au-dessus de 1 Hz en raison de la réponse du filtre de mesure (voir 10.2.2).	

10.3 Mesure de l'erreur maximale d'intervalle temporel (MTIE, *maximum time interval error*)

La capacité de mesurer l'erreur maximale d'intervalle temporel (MTIE), telle qu'elle est définie dans la Recommandation G.810 [6], peut être prévue.

L'erreur MTIE indique le dérapage qui caractérise les excursions de fréquence et les transitoires de phase. Elle varie en fonction d'un paramètre τ appelé intervalle d'observation. On peut dire que la fonction $MTIE(\tau)$ correspond à l'erreur TIE crête à crête la plus importante pendant tout intervalle d'observation de durée τ .

10.3.1 Mesure de l'erreur MTIE et plage des intervalles d'observation

Afin de vérifier la validité des spécifications MTIE des diverses Recommandations de l'UIT-T, on doit pouvoir mesurer l'erreur MTIE sur des intervalles d'observation s'échelonnant au moins de:

0,05 s à 10 000 s

L'amplitude maximale des résultats des calculs de l'erreur MTIE doit être au moins de:

50 000 ns

(ce qui correspond à 10 fois la valeur maximale spécifiée dans la Recommandation G.813 [9], par exemple).

NOTE – La période de mesure minimale T de la fonction $MTIE(\tau)$ est l'intervalle d'observation (c'est-à-dire $T = \tau$).

10.3.2 Précision de l'algorithme de calcul

Dans certains cas, l'algorithme de calcul de l'erreur MTIE peut être fonctionnellement séparé de la mesure de l'erreur TIE, auquel cas les prescriptions de précision suivantes s'appliquent à l'algorithme autonome.

Lorsqu'il s'accompagne d'une série déterminée de données de mesure de l'erreur TIE, l'algorithme utilisé pour calculer l'erreur MTIE doit produire des résultats qui différeront légèrement des valeurs calculées selon l'expression type de l'estimateur indiqué au II.5/G.810 [6].

L'erreur de calcul MTIE totale doit être inférieure à:

$\pm 2\%$ de la valeur $MTIE \pm Z_1(\tau)$

$Z_1(\tau)$ étant spécifiée dans le Tableau 12 et τ étant l'intervalle d'observation.

Tableau 12/O.172 – Erreur fixe (Z_1) de l'algorithme de calcul de l'erreur MTIE

$Z_1(\tau)$ (ns)	Intervalle d'observation, τ (s)
$0,5 + 0,0055 \tau$	$0,05 \leq \tau \leq 1000$
$5,8 + 0,0002 \tau$	$\tau > 1000$
NOTE – Ces prescriptions découlent des considérations présentées dans la Recommandation G.811 [7].	

Afin de vérifier la précision de l'algorithme autonome de calcul de l'erreur MTIE, on peut utiliser le générateur de bruit TIE aux caractéristiques définies qui est décrit dans l'Appendice V.

10.3.3 Précision des résultats des mesures

L'erreur de mesure totale (incluant l'erreur imputable à la mesure de l'erreur TIE et l'erreur introduite par l'algorithme de calcul de l'erreur MTIE) doit être inférieure à:

$$\pm 7\% \text{ de la valeur MTIE } \pm Z_3(\tau)$$

la valeur $Z_3(\tau)$ étant spécifiée au Tableau 13 et τ étant l'intervalle d'observation.

Tableau 13/O.172 – Erreur fixe (Z_3) du résultat de la mesure de l'erreur MTIE

$Z_3(\tau)$ (ns)	Intervalle d'observation, τ (s)
$3 + 0,033 \tau$	$0,05 \leq \tau \leq 1000$
$35 + 0,0012 \tau$	$\tau > 1000$
NOTE – Ces prescriptions découlent de l'examen de la Recommandation G.811 [7].	

10.4 Mesure de l'écart temporel TDEV (*time deviation*)

La capacité de mesurer l'écart temporel (TDEV), tel qu'il est défini dans la Recommandation G.810 [6] peut être prévue.

L'écart TDEV mesure le dérapage qui caractérise son contenu spectral. Cet écart varie en fonction d'un paramètre τ appelé intervalle d'observation. On peut dire que la fonction TDEV(τ) correspond à la valeur quadratique moyenne de l'erreur TIE avec filtrage en bande passante centré sur une fréquence de $0,42/\tau$.

10.4.1 Mesure de l'erreur TDEV et plage des intervalles d'observation

Afin de vérifier la validité des spécifications TDEV de diverses Recommandations de l'UIT-T, on doit pouvoir mesurer l'écart TDEV sur des intervalles d'observation s'échelonnant au moins de:

$$0,05 \text{ s à } 10\,000 \text{ s}$$

L'amplitude maximale des valeurs TDEV obtenue doit être au moins de:

$$10\,000 \text{ ns}$$

(ce qui correspond à 10 fois la valeur maximale spécifiée dans la Recommandation G.813 [9], par exemple).

NOTE – La période de mesure minimale T pour la fonction TDEV(τ) correspond à 12 fois l'intervalle d'observation (c'est-à-dire $T = 12\tau$), conformément aux Recommandations G.813 [9], G.812 [8] et G.811 [7].

10.4.2 Précision de l'algorithme de calcul

Dans certains cas, l'algorithme de calcul de l'écart TDEV peut être fonctionnellement séparé de la mesure de l'erreur TIE; les prescriptions de précision suivantes s'appliquent alors à l'algorithme autonome.

Lorsqu'il s'accompagne d'une série déterminée de données de mesure de l'erreur TIE, l'algorithme utilisé pour calculer l'écart TDEV doit produire des résultats légèrement différents des valeurs calculées selon l'expression type de l'estimateur indiquée au II.3/G.810 [6].

L'erreur de calcul TDEV totale doit être inférieure à:

$$\pm 2\% \text{ de la valeur TDEV} = \pm Z_2(\tau)$$

la valeur $Z_2(\tau)$ étant spécifiée au Tableau 14 et τ étant l'intervalle d'observation.

Tableau 14/O.172 – Erreur fixe (Z_2) de l'algorithme de calcul de l'écart TDEV

$Z_2(\tau)$ (ns)	Intervalle d'observation, τ (s)
0,06	$0,05 \leq \tau \leq 100$
$0,0006 \tau$	$100 < \tau \leq 1000$
0,6	$1000 < \tau \leq 10\ 000$
NOTE – Ces prescriptions découlent de l'examen de la Recommandation G.811 [7].	

Afin de vérifier la précision d'un algorithme autonome de calcul de l'écart TDEV, on peut utiliser le générateur de bruit TIE aux caractéristiques définies dans l'Appendice V.

10.4.3 Précision des résultats des mesures

L'erreur de mesure totale (incluant l'erreur imputable à la mesure de l'erreur TIE et l'erreur introduite par l'algorithme de calcul de l'écart TDEV) doit être inférieure à:

$$\pm 7\% \text{ de la valeur TDEV} = \pm Z_4(\tau)$$

$Z_4(\tau)$ étant spécifié au Tableau 15 et τ étant l'intervalle d'observation.

Tableau 15/O.172 – Erreur fixe (Z_4) du résultat de la mesure de l'écart TDEV

$Z_4(\tau)$ (ns)	Intervalle d'observation, τ (s)
0,36	$0,05 \leq \tau \leq 100$
$0,0036 \tau$	$100 < \tau \leq 1000$
3,6	$1000 < \tau \leq 10\ 000$
NOTE – Ces prescriptions découlent de l'examen de la Recommandation G.811 [7].	

11 Conditions de fonctionnement

Les prescriptions de qualité de fonctionnement devront être observées en cas de fonctionnement dans les conditions climatiques spécifiées au 2.1/O.3 [15].

ANNEXE A

Signaux d'essai structurés pour la mesure de la gigue

A.1 Introduction

Il importe de définir les signaux d'essai à utiliser pour les mesures de la gigue, et ce d'autant plus lorsque ces mesures sont effectuées sur des systèmes optiques SDH, du fait que le système d'embrouillage ne limite pas la longueur des séries de "0" ou de "1" qui peuvent exister sur un signal de ligne, c'est-à-dire l'intervalle de temps maximale pendant lequel le signal brouillé ne connaît aucune transition de donnée. La Recommandation G.707 [3] donne plus de précision sur la structure des signaux SDH et l'embrouillage de charge utile.

Par exemple, si le trafic d'un signal STM-N émule le schéma d'embrouillage, on verra apparaître de nombreux octets composés uniquement de "0" ou de "1" dans le signal de ligne codé. Etant donné que de telles conditions extrêmes ne se produiront que rarement, et qu'un appareil de mesure de la gigue pourra très difficilement conserver sa précision de mesure en pareilles conditions, il importe de définir un signal représentatif du cas le moins favorable aux fins de la spécification de l'appareil de mesure.

A.1.1 Conditions de mesure des charges utiles

Les charges utiles concaténées constituent le scénario le moins favorable pour des signaux d'essai STM-N. Pour des signaux concaténés remplis en une seule opération par une séquence binaire pseudo-aléatoire (PRBS) de $2^{23} - 1$ bit occupant la totalité du conteneur, l'embrouillage de ces données aura pour effet, dans le cas le moins favorable, de faire défiler 30 chiffres identiques ("0" ou "1") consécutifs (c'est-à-dire qu'il s'écoulera 30 périodes d'horloge pendant lesquelles le signal de ligne ne connaîtra aucune transition). Pour des charges utiles non concaténées, produites par des appareils de mesure SDH, l'entrelacement des octets des conteneurs VC-4 réduit la longueur maximale de ces défilements.

A.1.2 Conditions applicables aux octets de surdébit SDH

On prendra soin, dans le choix du contenu binaire des multipléts J0 et Z0 ainsi que des multipléts réservés à l'usage national qui sont exclus du processus d'embrouillage du signal STM-N, de faire en sorte que de longues séquences de "1" ou de "0" ne se produisent pas.

Le contenu de ces octets de surdébit doit être établi selon le schéma "10101010" (AA_H).

A.2 Structure du signal d'essai pour des signaux STM-N

A.2.1 Signal STM-1

La structure du signal d'essai STM-1 représentée sur la Figure A.1 consiste en une séquence d'essai PRBS d'une longueur de $2^{23} - 1$ bit, conforme à la Recommandation O.150 [16] et appliquée à tous les octets du conteneur C-4.

NOTE – Cette structure est équivalente à la structure du signal de test 1 (TSS1, *test signal structure*) définie dans l'Annexe C/O.181 [18].

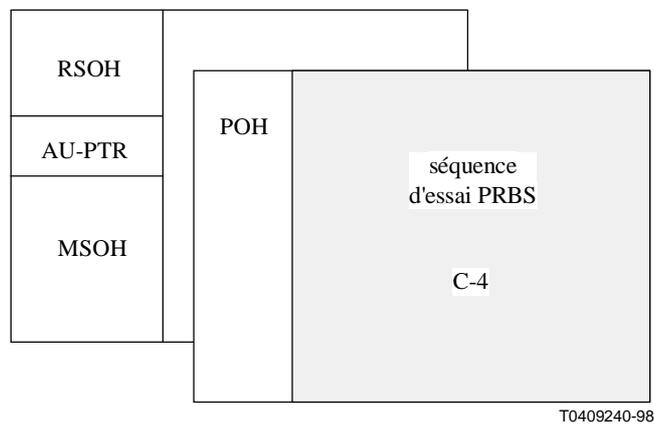


Figure A.1/O.172 – Structure de signal d'essai pour la mesure de la gigue de l'interface STM-1

A.2.2 Signal STM-N ($N \geq 4$)

Le signal d'essai TSS1, décrit au A.2.1, doit être utilisé.

Les containers de charge utile C-4 ($N-1$) qui ne contiennent pas le signal d'essai doivent contenir une séquence fixe d'octets composée uniquement de "0" ou de "1" ou peuvent contenir un conteneur virtuel VC-4 non équipé tel que défini dans la Recommandation G.783 [5].

A.2.3 Signal STM-0

La structure de signal d'essai STM-0 représentée sur la Figure A.2 consiste en une séquence d'essai PRBS d'une longueur de $2^{23} - 1$ bit conforme à la Recommandation O.150 [16] et appliquée à tous les octets du conteneur C-3.

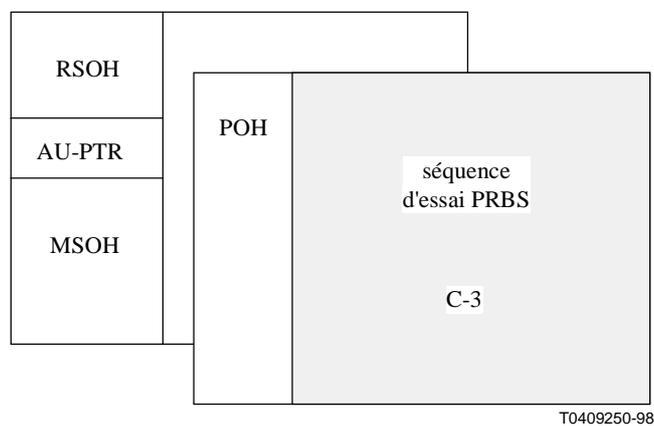


Figure A.2/O.172 – Structure de signal d'essai pour la mesure de la gigue de l'interface STM-0

A.3 Structure de signal d'essai pour signaux STM-N concaténés

A.3.1 Signal STM-N ($N \geq 4$)

La structure du signal d'essai STM-N représentée sur la Figure A.3 consiste en une séquence d'essai PRBS d'une longueur de $2^{23} - 1$ bit conforme à la Recommandation O.150 [16] qui est appliquée à tous les octets du conteneur concaténé C-4-nc.

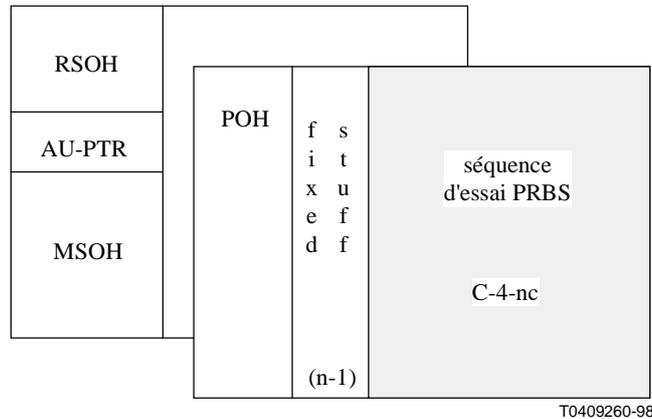


Figure A.3/O.172 – Structure de signal d'essai pour la mesure de la gigue de l'interface STM-N concaténé

APPENDICE I

Directives concernant la mesure de la gigue dans les systèmes de la hiérarchie numérique synchrone

Bien qu'il s'applique aux systèmes de la hiérarchie numérique plésiochrone (PDH, *plesiochronous digital hierarchy*), l'Appendice I/O.171 [17], "Directives concernant la mesure de la gigue", peut également être consulté à titre indicatif en ce qui concerne les principes généraux de mesure de la gigue dans les systèmes de la hiérarchie numérique synchrone (SDH, *synchronous digital hierarchy*).

APPENDICE II

Directives concernant la mesure du dérapage dans les systèmes de la hiérarchie numérique synchrone

II.1 Mesures du dérapage

II.1.1 Généralités sur les configurations de mesure du dérapage

En raison de la basse fréquence des variations de phase à évaluer (voir la définition donnée au paragraphe 3), le dérapage est une grandeur dont la mesure exige une configuration spéciale. Dans le cadre des mesures de la gigue, le signal de rythme de référence requis – généralement produit localement à l'aide d'une boucle à verrouillage de phase (PLL, *phase-locked loop*) dans l'appareil de mesure – est obtenu d'après la phase moyenne du signal à mesurer. On ne peut réaliser une telle boucle PLL pour faire face aux prescriptions relatives aux mesures du dérapage.

C'est pourquoi les mesures du dérapage exigent toujours un signal d'horloge de référence externe d'une stabilité appropriée.

Les sous-paragraphes II.1.2 et II.1.3 reprennent les informations données dans la Recommandation G.810 [6] sur les configurations d'essai à utiliser pour les mesures du dérapage.

II.1.2 Mesures de dérapage synchronisées

La Figure II.1 représente sous forme très générale le schéma de principe du montage à réaliser pour la mesure synchronisée du dérapage.

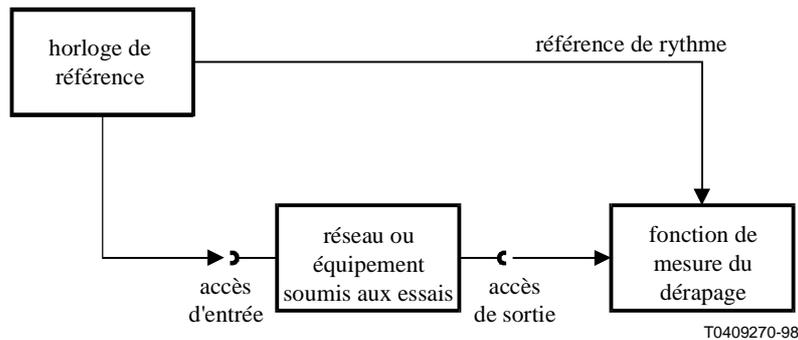


Figure II.1/O.172 – Configuration pour les mesures de dérapage synchronisées

Cette configuration est applicable si les signaux de rythme nécessaires pour procéder aux mesures peuvent être obtenus à l'aide d'une horloge de référence commune. En d'autres termes, seules des mesures en boucle – dans lesquelles les accès d'entrée et de sortie de l'appareil à l'essai sont accessibles sur place – peuvent être effectuées de cette manière. Dans ce montage, le résultat des mesures n'est pas affecté par les variations de phase de l'horloge de référence. Par conséquent, les valeurs à observer en ce qui concerne la stabilité de l'horloge de référence ne sont pas très élevées et peuvent être atteintes avec un appareil d'essai portable.

II.1.3 Mesures de dérapage non synchronisées

Le schéma de principe du montage pour les mesures de dérapage non synchronisées est représenté sur la Figure II.2.

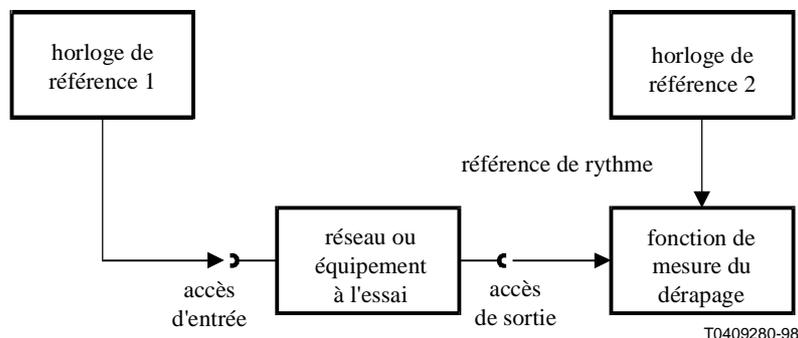


Figure II.2/O.172 – Configuration pour les mesures de dérapage non synchronisées

Cette configuration s'applique aux mesures du dérapage dans les cas où les accès d'entrée et de sortie du réseau ou de l'équipement à l'essai ne se trouvent pas au même endroit (mesures de bout en bout, par exemple). Dans ce montage, le résultat des mesures est affecté par toute dérive de fréquence ou de phase des deux horloges utilisées pour les mesures. En d'autres termes, la stabilité des deux horloges doit être plus grande d'au moins une puissance de dix que la grandeur à mesurer. Les appareils d'essai portables peuvent ne pas être munis de telles horloges de référence; la synchronisation sur une référence externe est alors nécessaire.

II.2 Mesures de la stabilité de l'horloge

Le montage à utiliser pour la mesure de la stabilité d'une horloge est analogue à celui qui est décrit ci-dessus au II.1.3. Il est représenté sur la Figure II.3.

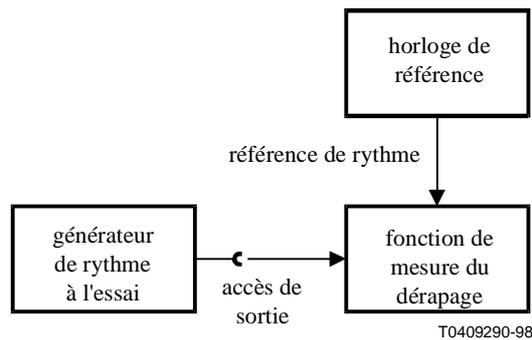


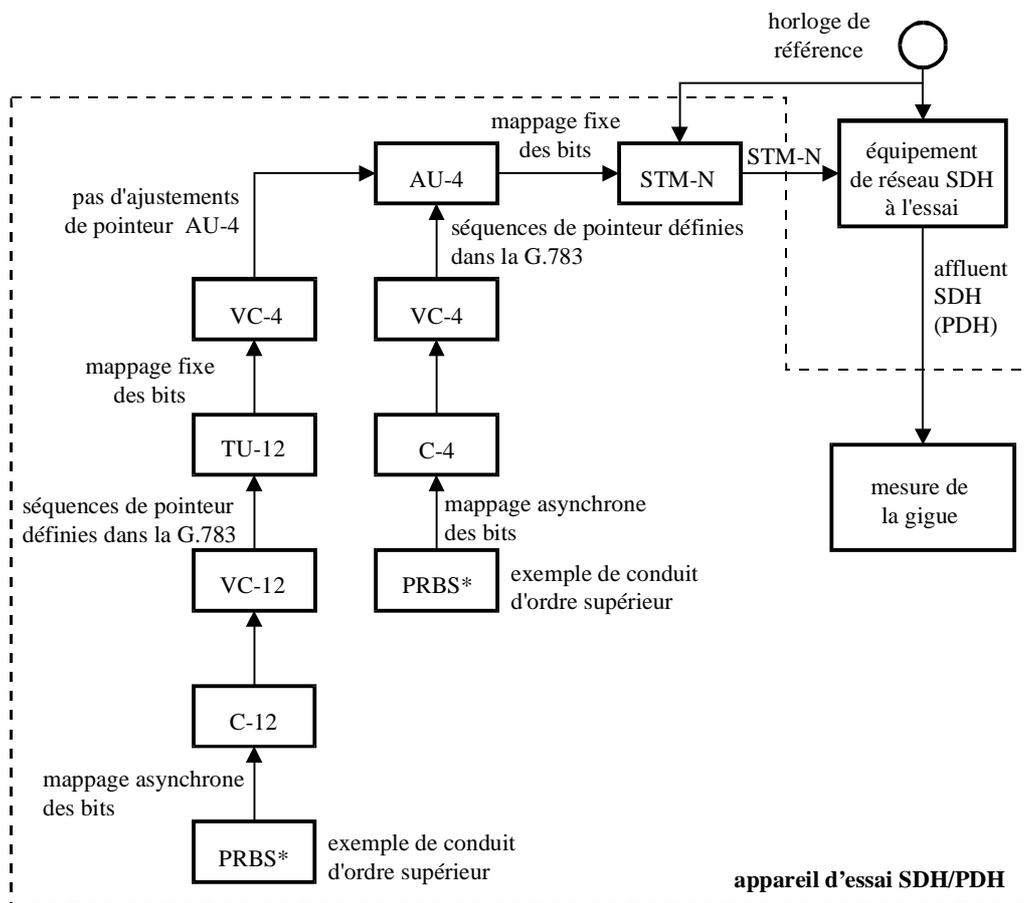
Figure II.3/O.172 – Configuration de mesure de la stabilité de l'horloge

Dans cette configuration également, le résultat des mesures est affecté par toute dérive de fréquence ou de phase de l'horloge de référence utilisée pour les mesures. Les considérations énoncées au II.1.3 s'appliquent également au cas considéré ici.

APPENDICE III

Directives concernant la production de séquences d'essai de pointeur

Le schéma de principe représenté à la Figure III.1 et le texte ci-après décrivent une méthode de production des séquences d'essai de pointeur définies dans la Recommandation G.783 [5] et qui sont décrites au 8.4.1. Ladite figure ne décrit pas une implémentation particulière.



* La séquence PRBS est utilisée à titre d'exemple. D'autres signaux sont possibles.

Figure III.1/O.172 – Schéma de principe du montage pour la production de séquences d'essai de pointeur

La production d'une séquence d'essai du pointeur conforme à la Recommandation G.783 [5] oblige à prendre en compte les considérations suivantes au niveau des capacités de l'appareil de mesure, de la configuration de mesure et de l'utilisateur de l'appareil de mesure:

- a) l'appareil de mesure SDH/PDH et l'élément de réseau doivent être synchronisés sur la même horloge de référence, de manière à éliminer tout événement de justification de pointeur incontrôlé qui risquerait de fausser les résultats;
- b) pour mesurer la valeur conjuguée de la gigue du pointeur et de la gigue de mappage, on doit pouvoir régler la fréquence de la séquence PRBS/PDH sur l'une des valeurs de décalage PDH définies dans la Recommandation G.703 [2];
- c) pour mesurer uniquement la gigue de mappage, on doit pouvoir supprimer les actions de justification de pointeur;
- d) pour produire la séquence de bourrage de bits aux fins de mappage asynchrone des bits, il convient de produire à intervalles réguliers des justifications de même polarité;
- e) pour créer des séquences d'essai de pointeur d'unité TU-m d'ordre inférieur, il convient de déterminer le pointeur d'unité AU-n d'ordre supérieur;
- f) les fonctions de "séquences de pointeur" et "de mappage de bits" impliquent des décalages de fréquence entre les horloges qui pilotent les divers blocs fonctionnels.

APPENDICE IV

Réponse en fréquence globale pour la fonction de mesure de la gigue

IV.1 Introduction

Le sous-paragraphe 9.3.2 spécifie les filtres à utiliser pour la mesure de la gigue sur des affluents SDH. Ces spécifications fixent les limites applicables aux différentes caractéristiques des filtres: fréquences de coupure de -3 dB, tolérance de gain, ondulation en bande passante, etc.

Ces caractéristiques supposent l'existence de limites équivalentes applicables aux réponses globales en fréquence des fonctions de mesure de la gigue. Le présent appendice indique la manière dont on peut combiner les différentes caractéristiques des filtres en une réponse en fréquence unique, dont la caractéristique ne dépasse pas les limites des masques.

IV.2 Caractéristiques des filtres de mesure

Le Tableau IV.1 récapitule les caractéristiques des filtres de mesure et leurs définitions. Dans les descriptions des limites de masque présentées ci-dessous, si la valeur d'une caractéristique donnée du filtre considéré n'est pas spécifiée, il convient d'utiliser la valeur par défaut indiquée au Tableau IV.1.

Tableau IV.1/O.172 – Récapitulation des caractéristiques des filtres de mesure

Paramètre du filtre de mesure	Définition du paramètre
n	Ordre du filtre (n = 1 pour le premier ordre, n = 3 pour le troisième ordre).
f_x	Fréquence ou largeur de bande de coupure nominale à -3 dB.
a	Tolérance fractionnaire (\pm) sur la fréquence de coupure. Par défaut: pas de spécification.
f_p	Fréquence du deuxième pôle de filtrage. Par défaut: 0 pour passe-haut, ∞ pour passe-bas.
g	Tolérance fractionnaire selon le 9.3.2 (c).
r	Ondulation de la bande passante (\pm) en décibels. Valeur par défaut: 0.
c	Affaiblissement minimal-maximal en décibels. Par défaut: pas de spécification.

IV.3 Limites de masquage pour la réponse du filtre de mesure passe-haut

Les limites supérieure et inférieure du masque pour la réponse en fréquence sont les grandeurs $Upper(f)$ et $Lower(f)$ définies ci-dessous. Ces limites s'appliquent à la gamme de fréquences $f < 10 f_x$.

$$Upper(f) = \begin{cases} U(f) + r, & f > f_x \\ -c, & U(f) < -c \\ U(f), & \text{sinon} \end{cases}$$

où:

$$U(f) = 20 \log \left[\frac{((1+g)f)^n}{\sqrt{f^{2n} + ((1-a)f_x)^{2n}}} \right] \quad [\text{IV-1}]$$

$$\text{Lower}(f) = \begin{cases} L(f) - r, & f > f_x \\ -\infty, & L(f) < -c \\ L(f), & \text{sinon} \end{cases}$$

où:

$$L(f) = 20 \log \left[\frac{((1+g)f)^n}{\sqrt{f^{2n} + ((1-a)f_x)^{2n}}} \frac{f}{\sqrt{f^2 + f_p^2}} \right] \quad [\text{IV-2}]$$

IV.3.1 Filtre passe-haut pour la mesure de la gigue d'affluent SDH

Par exemple, le filtre de mesure de gigue d'affluent SDH, spécifié pour le débit de 2048 kbit/s, a les paramètres suivants: $n = 1$, $f_x = 20$ Hz, $a = 0,1$, $f_p = 0,1$ Hz, $g = 0,07$, $r = 0$ et $c = 60$ dB. Les limites supérieure et inférieure du masque pour la réponse en fréquence de la fonction de mesurage de la gigue sont alors telles que représentées sur la Figure IV.1.

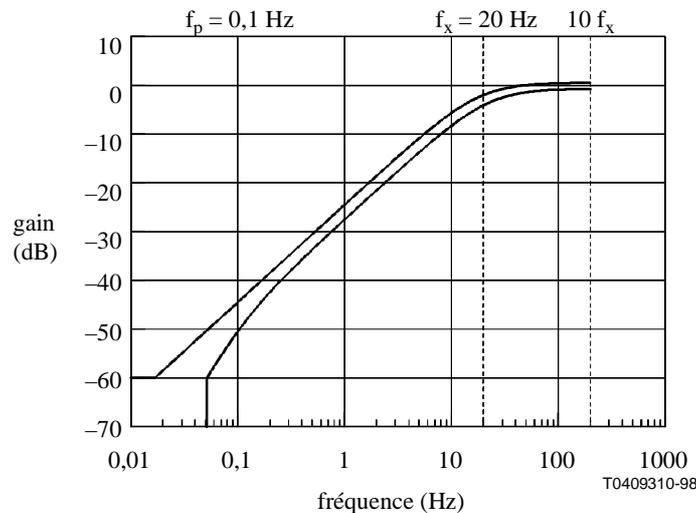


Figure IV.1/O.172 – Limites de masque pour filtre passe-haut de mesure de gigue à 2048 kbit/s à 20 Hz

Vérification des algorithmes de calcul des écarts MTIE et TDEV

V.1 Description fonctionnelle de la source de bruit TIE

Pour vérifier la précision des algorithmes autonomes de calcul d'écart MTIE et TDEV (voir 10.3.2 et 10.4.2), l'on peut faire appel à une source de bruit TIE définie.

Les spécifications de précision pour algorithme de calcul d'écart MTIE et TDEV (voir 10.3.2 et 10.4.2) s'appliquent en principe à tous les signaux TIE permettant de calculer les écarts MTIE et TDEV. Comme il n'est pas pratique de contrôler de nombreux types de signaux, le générateur de séquences TIE décrit ci-dessous peut être utilisé afin de vérifier la précision des algorithmes. Il produit un bruit de phase à trajet aléatoire qui est typique du dérapage constaté dans un réseau en hiérarchie SDH. La Figure V.1 en donne l'organigramme fonctionnel.

Le générateur de bruit TIE fait appel à une séquence binaire pseudo-aléatoire (PRBS) d'une longueur de 31 étages. La sortie du générateur de séquence PRBS est une séquence pseudo-aléatoire composée de valeur 1 et 0. La sortie du générateur de bruit TIE est une série de nombres x_i à une fréquence f_s , où les nombres représentent des nanosecondes (ns) et où la fréquence f_s n'est pas inférieure à 30 Hz.

Le signal TIE résultant a une densité spectrale de puissance égale à $1/f^2$ et une loi de répartition normale (gaussienne) d'une largeur de $2,5 \sigma$ (où σ est l'écart type). Noter que, bien que l'horloge du système soit à 6,4 kHz, les nombres x_i sont produits à un débit inférieur de f_s par sous-échantillonnage. Comme cette source produit un signal de bruit TIE qui se répète après 671 000 secondes, elle permet de contrôler des algorithmes TDEV avec des intervalles d'observation, τ , d'une durée pouvant atteindre 56 000 secondes.

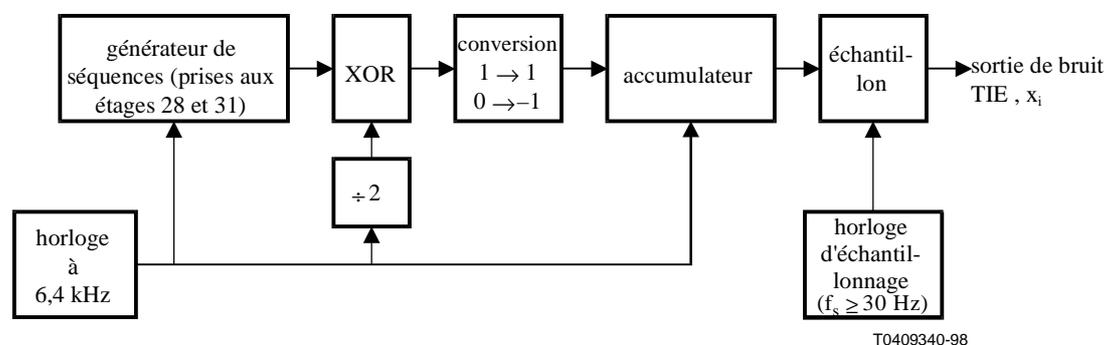


Figure V.1/O.172 – Source de bruit TIE utilisée pour la vérification des algorithmes de calcul d'écart MTIE et TDEV

SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication